Ville de Delémont Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics



# "DELEMONT MAREE BASSE"

# AMENAGEMENTS DE LA SORNE ET DE SES ABORDS

Rapport du Conseil communal au Conseil de Ville janvier 2012 – mai 2013



# Table des matières

1	Bre	f rappel	.3							
2		ivités de janvier 2012 à mai 2013								
	2.1 Secteur « En Dozière »									
	2.1.1									
	2.1.2	Subventions	3							
	2.1.3	Achèvement des travaux, Bilan et inauguration « En Dozière »	3							
	2.1.4	Décompte financier	4							
	2.1.5	Suivi d'efficacité	4							
	2.2	Projet d'ouvrage et plan spécial n° 75 « Centre aval et Morépont amont »								
	2.2.1	Etat du dossier	4							
	2.2.2									
	2.3	Mesures du plan d'alarme crues de la Sorne	. 5							
	2.3.1	Mesures anticipées	5							
	2.3.2		5							
3	Plar	nification générale								
		Calendrier								
	3.2	Finances	.6							
4	Rap	port de participation	. 6							

# 1 Bref rappel

L'année 2009 a permis d'établir la Conception directrice et le plan directeur de la Sorne, document adopté fin septembre par le Conseil de Ville.

Un crédit-cadre de 15 millions de francs pour la réalisation des aménagements contenus dans le plan directeur a été accepté à plus de 80% lors de la votation populaire de novembre 2009.

2011 a été essentiellement consacré à la préparation du chantier « En Dozière », au début des travaux en septembre et à l'élaboration des projets d'ouvrage relatifs au secteur « Centre aval et Morépont amont », aux mesures liées au plan d'alarme crues de la Sorne, ainsi qu'à l'établissement du plan directeur des espaces publics de la Sorne.

Pour plus de précisions, le lecteur se référera au rapport « Delémont marée basse, aménagement de la Sorne et de ses abords, rapport du Conseil communal au Conseil de Ville, année 2011 ».

# 2 Activités de janvier 2012 à mai 2013

Les principales démarches entreprises durant l'année 2012 et jusqu'à fin mai 2013 ont été les suivantes :

- réalisation du chantier « En Dozière »
- projet d'ouvrage et plan spécial n° 75 « Centre aval et Morépont amont »
- Mesures du plan d'alarme crues de la Sorne

Ces éléments sont décrits dans les paragraphes suivants.

#### 2.1 Secteur « En Dozière »

### 2.1.1 Entrée en force du plan spécial n° 73 « En Dozière »

Le plan spécial n° 73 « En Dozière » a été approuvé par le Service de l'aménagement du territoire le 1<sup>er</sup> mars 2011. Les recours de quatre agriculteurs et du syndicat d'améliorations foncières RDC contre cette décision ont été traités en deux temps par la Cour administrative du Tribunal cantonal (TC).

Avec la levée de l'effet suspensif lié aux recours, le TC a reconnu le 18 juillet 2011 le caractère urgent des mesures prévues par le projet, légitimant sans délai le démarrage des travaux.

Le 30 mars 2012, le TC a réuni en audience les acteurs concernés par la divergence portant sur les prescriptions spéciales définissant le mode d'exploitation des terres agricoles. L'exploitation extensive du périmètre concerné a été confirmée. Le plan spécial est ainsi entré définitivement en force, à la satisfaction du Conseil communal.

#### 2.1.2 Subventions

Cette décision administrative a permis ensuite à l'Office fédéral de l'environnement de rendre sa décision de subventionnement. Le taux de subvention fédéral accordé au secteur « En Dozière » est de 65.3%. A cette contribution fédérale se rajoutent les subventions cantonales au taux de 26% accordées en 2011. Le taux cumulé de subvention est ainsi exceptionnellement élevé (91.3%). Il récompense les efforts importants consentis par la Ville pour assurer une gestion intégrale des risques d'inondation et réserver l'espace nécessaire aux fonctions de biodiversité de la Sorne (+25%), par une gestion extensive de ses rives notamment.

## 2.1.3 Achèvement des travaux, Bilan et inauguration « En Dozière »

Les travaux se sont achevés et ont été réceptionnés à l'automne 2012. Ils auront duré une année. Les mesures du plan directeur de la Sorne et de ses abords ont été intégralement mises en œuvre : ouvrages techniques, zones nature et ludiques (plage du camping), itinéraires de promenade. La réalisation du ponton en bois a été différée au printemps 2014 pour des raisons de disponibilité de l'Espace Formation Emploi Jura (EFEJ) à Delémont avec laquelle la Ville a souhaité exécuter ces travaux.

Le bilan final du suivi environnemental de réalisation a été établi le 12 décembre 2012. Il montre que les travaux se sont déroulés en conformité avec les exigences légales de protection de l'environnement et avec les conditions formulées dans les autorisations. En particulier :

- Les travaux se sont déroulés sans aucun incident environnemental ;

- Aucune non-conformité majeure par rapport aux exigences légales ou à l'état actuel de la technique n'a été relevée :
- Des ajustements ou améliorations ont été ponctuellement apportées (décapage des sols, évacuation de matériaux d'excavation contenant des déchets, gestion des eaux de chantier, etc.) ;
- La génération de turbidité dans la Sorne a été limitée à quelques rares épisodes, de durée limitée (quelques heures) ;
- Aucune plainte n'a été formulée par les voisins ou des tiers concernant les nuisances du chantier (bruit, poussière).

Le bilan est donc largement positif : les aménagements réalisés permettront une amélioration notable de la qualité des milieux naturels le long de la Sorne et ont été réalisés dans le respect des exigences de protection de l'environnement.

La réalisation a été inaugurée le 15 mai 2013 au camping de Delémont en présence d'un public nombreux. A cette occasion, les Offices fédéraux et cantonaux se sont félicités de cette réalisation réussie, tant sur le plan de la protection contre les crues que de la mise en valeur des caractéristiques éco-morphologiques de la Sorne et du ruisseau de Rossemaison, lesquelles permettent de redonner aux cours d'eau leurs fonctions naturelles prioritaires. La Mobilière, convaincue de l'utilité du projet pour la protection des objets contre les inondations, a décidé de faire un don particulier de CHF 274'000.-

# 2.1.4 <u>Décompte financier</u>

Le crédit de 2009 prévoyait une dépense de CHF 2'300'000.- pour cette 1<sup>ère</sup> étape de réalisation, avec un solde à charge de la Ville de CHF 897'000.- (39%). A l'achèvement des travaux, l'enveloppe financière est tenue. Avec les subventions accordées et l'aide financière de la Mobilière, aucun coût brut d'investissement n'est finalement porté à charge de la Ville, excepté les frais financiers des emprunts et les charges de fonctionnement du personnel technique communal.

#### 2.1.5 Suivi d'efficacité

La Confédération a subordonné sa participation financière au projet à la mise sur pied d'un suivi d'efficacité. Une méthodologie de travail est en cours d'évaluation. Elle poursuit les objectifs suivants :

- Documenter la situation effective de réalisation des mesures ainsi que l'évolution du cours d'eau et des milieux annexes au cours du temps ;
- Confronter la réalité avec les objectifs initiaux du projet ;
- Identifier les éventuelles dérives par rapport aux objectifs et fournir les bases de décision pour entreprendre d'éventuelles actions correctives ;
- Alimenter le processus d'information et de communication associé au projet Delémont marée basse (politiques, riverains, associations, population, etc.).

A priori, cette nouvelle prestation s'étendra sur une longue période (10 à 15 ans) et sur l'ensemble du projet Delémont marée basse. Il est prévu de financer les coûts supplémentaires qui en découleront par le budget annuel du fonds des digues. Le coût annuel moyen de ce suivi est estimé à CHF 10'000.- à CHF 15'000.- environ.

#### 2.2 Projet d'ouvrage et plan spécial n° 75 « Centre aval et Morépont amont »

### 2.2.1 Etat du dossier

Initialement conçu en un seul bloc, le projet d'ouvrage a été scindé en deux lots distincts « Centre aval » et « Morépont amont », compte tenu de la différence de nature des travaux à réaliser.

- Le lot "Centre aval » (av. de la Gare Pont de l'Avenir) est confiné dans un espace densément bâti. La réalisation comporte des travaux relativement complexes d'excavation et de maçonnerie (confortation de murs de maçonnerie par reprise en sous-œuvre et aménagement minéral du lit de la Sorne). La réalisation comporte des travaux de géotechnique, de génie civil, et de génie biologique.
- Le lot "Morépont amont" (rue de l'Avenir Morépont) se situe en revanche dans un espace à faible densité d'habitation. La réalisation est ici plutôt centrée sur des travaux de terrassement et d'aménagement de cours d'eau à l'aide de techniques végétales.

Les questions foncières liées à ce lot ont été traitées en relation avec le plan spécial n° 74 « EUROPAN-Gros Seuc » : grâce à un accord passé avec le propriétaire concerné, la Municipalité de Delémont deviendra propriétaire de 14'500 m² environ, gratuitement contre report d'indice, de la surface nécessaire au réaménagement de la Sorne et au futur parc urbain.

Le mandat de planification de ces deux projets d'ouvrage touche à sa fin. Les deux dossiers sont actuellement soumis à l'examen des instances fédérales et cantonales compétentes.

Ces deux projets techniques ont été transposés dans le plan spécial n° 75 « Centre aval et Morépont amont ». Ce dernier a fait l'objet d'une enquête publique du 6 février au 8 mars 2013, coordonnée avec le la procédure de plan spécial n° 74 « EUROPAN 9 - Gros Seuc » (projet d'écoquartier).

Deux oppositions ont été enregistrées. L'opposition de Charles Vögele Mode AG porte sur la participation financière du propriétaire à la mesure de remplacement des piliers verticaux du bâtiment par des poutrelles horizontales soutenues par les murs de rive existants. Cette mesure permet d'éliminer le risque aggravant d'embâcle. Pour la Municipalité, son financement est à répartir entre le propriétaire concerné (part de la plus-value réalisée) et le projet (solde). Son entretien ultérieur est à la charge du propriétaire. La conciliation est en cours. Les parties souhaitent trouver un accord. Le Syndicat d'épuration de Delémont et environ (SEDE) est intervenu dans la procédure pour préserver ses intérêts dans le cadre du déplacement du collecteur intercommunal occasionné par l'élargissement du lit de la Sorne. La ratification d'un accord entre les parties est en bonne voie.

### 2.2.2 <u>Calendrier de la procédure et réalisation</u>

La suite de la procédure est la suivante :

- Obtenir les préavis OFEV et ENV sur les deux projets d'ouvrages :

Passer les accords sur les deux oppositions au plan spécial : août 2013

- Adopter le plan spécial (compétence Conseil de Ville) septembre 2013

- Faire approuver le plan spécial (compétence cantonale) : septembre 2013

- Obtenir les subventions OFEV/ENV :

La phase de réalisation pourra ensuite démarrer avec les appels d'offres aux entreprises et la mise en chantier dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2014.

#### 2.3 Mesures du plan d'alarme crues de la Sorne

Pour mémoire, le Conseil de Ville a accepté en juin 2011 un crédit de Fr. 1.68 mio de francs pour la réalisation des mesures liées au plan d'alarme « crues de la Sorne » La mise en œuvre du projet est scindée en deux étapes.

#### 2.3.1 Mesures anticipées

La surélévation des murs et la construction des digues au centre-ville et à l'Est de la rue Auguste Quiquerez (rive droite) visent à mettre en place rapidement des mesures permettant de protéger la Ville contre une crue similaire à celle de 2007 (crue revenant statistiquement tous les 30 ans). Ces mesures urgentes seront bien évidemment intégrées à l'ouvrage final. Elles ont été présentées aux riverains en décembre 2011. Les différents permis de construire ainsi que les autorisations de police des eaux ont été délivrés.

La mise en œuvre de ce premier train de mesures prévue initialement en 2012 a été mise en attente provisoirement par la Confédération, laquelle n'a pas reconnu le caractère d'urgence de l'opération permettant d'accélérer la procédure normale d'approbation des plans et d'octroi de subventions.

La suite de la procédure est la suivante :

- Obtenir les préavis OFEV et ENV : juin 2013

Adjuger les travaux : août 2013
Obtenir les subventions OFEV/ENV : août 2013

- Travaux dès automne 2013

# 2.3.2 Mesures définitives

Les mesures définitives de ce plan d'alarme font l'objet d'un projet d'ouvrage en cours d'élaboration, avec des essais du laboratoire des constructions hydrauliques sur modèle physique (LCH/EPFL, modèle réduit 1:32) Les aménagements à réaliser permettront de gérer les cas de surcharge en cas de crues très importantes (crues supérieures au débit de projet). Ces mesures permettant le délestage des crues rares sur le tracé des voies de chemin de fer seront réalisées dans la continuité. Le démarrage des travaux est planifié pour l'été 2014.

juin 2013

automne 2013

# 3 Planification générale

#### 3.1 Calendrier

2012 a permis d'arrêter la planification générale de la suite du projet « Delémont marée basse ». Elle se présente en principe comme suit :

oóguanasa		2013			2014			2015			2016			2017			2018			2019		
séquences	1/III	2/11	3/111	1/11	2/11	3/111	1/III	2/III	3/111	1/111	2/11	3/111	1/111	2/111	3/III	1/III	2/111	3/111	1/111	2/111	3/111	
En Dozière																		399				
Centre aval - Morépont amont		3	4		5				6													
plan d'alarme / mesures urgentes		4	5	6																		
plan d'alarme / mesures définitives			2	3	4		5		6													
Centre amont						2		3		4			5								6	
Morépont aval - Confluence Birse-Scheulte			buncoum.									2		3	4		5				6	
légende																						
1 planification directrice																						
2 publication du projet															The state of the s							
3 autorisation de construire																						
4 décisions de subvention																	2012					
5 démarrage travaux																						
6 achèvement travaux																						

#### 3.2 Finances

Avec les différents projets d'ouvrage établis ou en cours, ainsi que les prises de positions progressives des instances fédérales et cantonales concernées, les projections de dépenses à l'horizon 2019 sur le projet Delémont marée basse permettent de tirer les enseignements suivants :

- DMB est un investissement rentable pour la Ville. Une large part du financement est injectée de l'extérieur dans le projet (subventions et participation de tiers). Les coûts affectant les finances communales se révéleront donc nettement inférieurs à ce qui était prévu (quatre francs sur dix).
- La tenue du crédit 2009 de 15 millions de francs demeure toutefois très serrée. Il faut composer avec ces incertitudes, rester vigilant et chercher des solutions d'économies, notamment pour les excédents de matériaux du chantier.
- Les offres d'entreprises pour les travaux situés au cœur de la ville, secteurs Centre aval et Morépont amont permettront de dégager une planification financière plus précise (2014).

# 4 Rapport de participation

De janvier 2012 à mai 2013, le processus participatif a été le suivant :

- groupe de concertation : visites de chantier sur le site « En Dozière » et séances de concertation pour évaluer le projet d'ouvrage et le plan spécial n° 75« Centre aval et Morépont amont »
- participation du comité opérationnel du secteur « En Dozière » (SEPOD, Pro Natura, les pêcheurs) au suivi du chantier. Les pêcheurs participent activement aux séances de chantier, les autres associations ont pu faire des remarques et propositions en fonction de leurs observations.
- 3 séances du comité de pilotage
- contacts divers liés aux projet d'ouvrage « Plan d'alerte mesures anticipées » et « Centre aval et Morépont amont, aux procédures décesives qui leurs sont associées (permis de construire et plan spécial), ainsi qu'au chantier En Dozière
- plusieurs contacts et séances de travail avec le propriétaire de la plaine de Morépont
- contacts et séances avec la société Charles Vögele
- contacts et séances avec le SEDE
- communiqués et conférences de presse
- inauguration En Dozière.

# <u>D'ici à fin 2014</u>, les actions suivantes seront notamment mises en œuvre :

- séances du comité de pilotage
- journée de visite de réalisation et lien avec le secteur « Centre aval et Morépont amont » le 20 septembre 2013 pour le groupe de concertation
- informations au groupe de concertation
- constitution d'un comité opérationnel pour les secteurs « Centre » et « Morépont »
- séances d'information sur le projet et plan d'alarme mesures définitives (CFF, propriétaires, associations, etc)
- contacts divers avec les propriétaires et riverains concernés
- communication générale.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président : La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 5 juin 2013 S:\Conseil de Ville\Messages\2013\DMB-rapport-2013.doc